

Les différents dispositifs d'accueil de vos enfants

L'ensemble de ces dispositifs est mis en place par le Service Animation Jeunesse de la Mairie de Péaule. Depuis 1998, la commune développe une politique en faveur de l'enfance et la jeunesse sur son territoire.



Les enfants sont accueillis dès 4 ans et jusqu'à 7 ans. Cependant, il est possible après concertation avec la direction de mettre en place l'accueil dès 3 ans.

Lieu d'accueil: du 9 Juillet au 17 août: école maternelle Jules Verne, face à la mairie de Péaule.
du 20 au 31 août : l'Accueil de Loisirs de Marzan.



Lieu d'accueil: du 9 Juillet au 17 août: au complexe périscolaire, derrière la mairie de Péaule (si nécessaire, la garderie avant et après se fait au Centre Sourire).
du 20 au 31 août : l'Accueil de Loisirs de Marzan.

HORAIRES :	MATIN	APRES-MIDI
Accueil des enfants	9h00—10h00 Sauf exception: voir programme	13h30—14h00
Départ des enfants	11h50—12h10	17h10—17h30
La garderie:	7h15—9h00	17h30—18h45



Lieu d'accueil: Espace Animation Loisirs, à gauche de l'école Jules Verne. Si nécessaire, la garderie avant et après se fait au Centre Sourire.

Le Pass Jeunes est un dispositif d'accueil complémentaire au Junior Pass. Ainsi, les jeunes de 10 à 13 ans ont accès aux programmes du Junior Pass comme à celui spécifique du Pass Jeunes.

Il est possible de mixer sur la journée les activités de ces 2 programmes.
Horaires: selon programme.



Lieu d'accueil: Espace Animation Loisirs, à gauche de l'école Jules Verne.

L'Espace Jeunes est un dispositif d'accueil spécifique ados. Des activités sont proposées à la 1/2 journée, journée ou soirée mais il est possible également de venir le temps souhaité sur le créneau espace libre.

Adhésion annuelle Espace Libre: 5€ de septembre 2017 au 31 août 2018.
Horaires: selon programme



Cet été, les séjours sont programmés pour les enfants et jeunes dès 7 ans et jusqu'à 17 ans Ils sont les prolongements éducatifs des différents dispositifs d'accueils de mineurs précédemment cités.

Une réunion d'information vous précisant l'organisation et le matériel à fournir est programmée le **mardi 19 juin à 19h30 à la salle du conseil municipal en mairie de Péaule.**

Navette (minibus) :

Départ à 8h30: SERVICE SUR RESERVATION,
par ☎, facturé au tarif garderie.

Du 20 au 31/08 au SAJ de Péaule pour un transport des enfants à l'accueil de loisirs de Marzan.
Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'au départ de la navette.

Tarifications

Le règlement de l'accueil de vos enfants sera inclus dans la facturation mensuelle du mois suivant.

Réductions sur justificatifs pour les allocataires CAF.

Mode de Paiement: prélèvements, chèques vacances ANCV, espèces, CESU, paiement en ligne ou par chèques à l'ordre de **Régie 21058 Animation Jeunesse Péaule.**

Pour établir vos tarifs (gamme tarifaire selon code couleur), munissez-vous de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile, afin d'établir les tarifs auxquels vous avez droit.

Le tarif appliqué est défini proportionnellement au QF entre les tarifs minimums et maximums		Code Tarifaire	Tarif mini en € QF ≤ 300	Tarif en € QF = 1300	Tarif maxi en € QF ≥ 1800	Tarif A.S.B mini en € QF ≤ 300	Tarif A.S.B maxi en € QF ≥ 1800	Tarif Horaire A.S.B		
TEMPS EXTRASCOLAIRES	ACTIVITES SANS PRESTATAIRES (hors repas et goûter)	TARIF 1/2 J	A	3,5	4,17	4,5	4,5	5,4	5,4	
		TARIF JOURNEE	B	5,4	7,2	8	8	9,6	8,8	
	SEMAINE (uniquement en été)				36,2	42,1	45	45	54	54
	ACTIVITES AVEC PRESTATAIRES (hors repas et goûter)	TARIF 1	C	6,2	7,4	8	8	9,6	8,8	
		TARIF 2	D	8,4	10,2	11	11	13,2	13,2	
		TARIF 3	E	11,9	14,7	16	16	19,2	19,2	
		TARIF 4	F	14,4	18,8	18	18	21,6	21,8	
		TARIF 5	G	19,4	22,2	24	24	28,8	28,8	
	SEJOURS:	TARIF 1	H	71,2	79,1	83	83	99,6	99,8	
		TARIF 2	I	83	93,7	99	99	118,8	118,8	
TARIF 3		J	114	128	135	135	162	162		
TARIF 4		K	145	160,4	168	168	201,6	201,8		
Forfait d'adhésion à l'Espace Jeunes					5					
TEMPS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	REPAS	Enfant	3,15	3,45	3,6	3,15	3,6	3,6		
		Adulte	4,45	0	4,95	4,45	4,95	4,95		
	GOUTER (facturé pour toutes présences en périscolaire et après-midi ou journées à l'ALSJ extrascolaire)					0,5				
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET GARDERIE EXTRASCOLAIRE (au quart d'heure)			0,42	0,48	0,5	0,42	0,5	0,5		

Remboursement ou annulation, et, pour plus de renseignements, se référer au règlement intérieur disponible sur place et sur www.peaule.fr.

Si le nombre d'inscrits aux activités des programmes est insuffisant, le Service Animation Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'animation et / ou de la modifier.